



# LE GUIDE DU BON VOISINAGE

Attachée au bien-être, à la tranquillité et au cadre de vie recherché dans notre commune, la municipalité de Chaumont a le plaisir de vous adresser ce guide simplifié destiné à vous sensibiliser sur les règles de vie collective dans notre commune. Un guide complet sera mis en ligne en 2021 et consultable en mairie.

## ENVIRONNEMENT

- **Haie, arbres...**

Avant de vous lancer dans toute plantation, voici quelques renseignements sur les distances et hauteurs :

arbre supérieur à 2m : retrait minimum de 2m avec votre voisin.

arbuste, haie inférieur à 2m : retrait minimum de 0.5m avec votre voisin.

- **Nids d'insectes**

Les abeilles : si vous trouvez un essaim d'abeilles, vous pouvez contacter un apiculteur qui pourra le recueillir.

Frelons asiatiques, chenilles processionnaires : si le nid est sur le domaine public, contactez-nous ! S'il est dans une propriété privée, appelez un professionnel. Pensez à demander s'ils ont l'équipement pour atteindre les nids en hauteur.

- **Déchets verts**

Vos feuilles mortes, tontes et tailles, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus de vos jardins peuvent être déposés dans une des trois déchetteries de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

**Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit sur tout le territoire de la commune (arrêté préfectoral n°2011042-0008 du 11 février 2011). D'autres alternatives plus respectueuses existent comme le compostage, le broyage et le paillage.**



# LE GUIDE DU BON VOISINAGE

## SAVOIR VIVRE

- **Le bruit**

Qu'il s'agisse de bricolage, jardinage, musique... les bruits peuvent constituer une nuisance qui peut porter atteinte à la tranquillité publique. Voici les jours et heures où les travaux peuvent être effectués :

Jours ouvrables : de 8h à 20h

Samedis : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

- **Les animaux**

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur le domaine public. Ne laissez pas les chiens courir après les troupeaux ou bien même entrer dans les parcs où paissent les vaches. Veillez à ce que vos chiens n'aboient pas de façon intempestive (même en votre absence).

**Pour le respect de tous, les déjections canines doivent être ramassées aussi bien sur les trottoirs que dans les sentiers pédestres, sans oublier dans les champs, elles peuvent contenir un parasite provoquant l'avortement chez les vaches, la néosporose.**

## SECURITE

- **Sur les routes**

Respecter le code de la route, les zones de stationnement, les routes partagées avec les piétons, tailler les haies qui peuvent cacher les panneaux routiers, être courtois autant de choses qui permettent d'accroître la sécurité de tous dans le chef-lieu et les hameaux.

- **Voisins vigilants et solidaires**

Une plateforme qui vous permet de signaler tout comportement anormal, tentatives de cambriolages.. pour permettre de préserver la quiétude du village.

**Vivre en bon voisinage, c'est possible et c'est tellement plus agréable.**

L'équipe municipale